



DELIBÉRATIONS N°216

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2021

DEL 2021.10.20/216

Thème :

TRAVAUX

Le **mercredi 20 octobre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :

Aménagement du carrefour de la Grande boucle – avenant à la convention CPER

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christophe OSTI, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, , Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS , Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU,

Convocation :

Date : 11/10/2021

Affichage : 11/10/2021

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Christian JULLIEN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 33

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE

Reçu le 25/10/2021

Publié le 25/10/2021

Rapporteur: Jean-Marc CHIAPPONI

- VU** les articles L. 1111-10, L. 1611-8, L. 3312-5 et L. 4312-11 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° DEL 2018.05.16/077 du 16 mai 2018 approuvant la convention de co-financement relative à l'aménagement du carrefour de la Grande Boucle entre l'Etat, la Région, la Département et la Ville ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-04-003 de déclaration d'utilité publique du projet signé en date du 4 juillet 2019 ;
- CONSIDERANT** le montant initial de l'opération de 2.2 millions d'euros TTC retenu au stade des études préalables et figurant dans la convention de co-financement signée le 5 avril 2019 ;
- CONSIDERANT** la première réévaluation des besoins de l'opération à l'issue des études de projet qui ont occasionné une dépense supplémentaire de 60 000 € TTC ;
- CONSIDERANT** la seconde réévaluation des besoins de l'opération à la suite de la consultation des entreprises en vue de la passation des marchés de travaux, entraînant une augmentation de 480 000 € TTC de l'enveloppe prévue pour les travaux ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux » réunie le 18/10/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de co-financement ci-joint, réévaluant la participation de la Ville à l'opération à 249 066 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE
Reçu le 25/10/2021
Publié le 25/10/2021

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2021.10.20/216

PUBLIÉE LE : **25 OCT. 2021**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE

Reçu le 25/10/2021

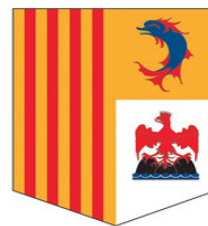
Publié le 25/10/2021



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité*

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



OPÉRATION INSCRITE AU CPER 2015-2020

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE COFINANCEMENT**

ENTRE

L'ÉTAT

**LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,
LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
LA COMMUNE DE BRIANÇON**

**RN94 AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA GRANDE BOUCLE
DE BRIANCON**

FINANCEMENT DES TRAVAUX



La RN94 en provenance de Gap et en direction de l'Italie traverse la commune de Briançon, nœud de communication entre cinq vallées. Elle est l'un des axes historiques des grands cols des Alpes. Parmi les différents carrefours jalonnant l'agglomération de Briançon, le carrefour de la Grande Boucle pose actuellement des problèmes en termes de sécurité et de fluidité, du fait des conflits d'usages de la voie sur ce secteur urbain. Celle-ci supporte en effet à la fois un trafic de transit et de desserte locale (zone commerciale, tissu urbain dense, activités touristiques).

Les objectifs de l'aménagement sont de :

- Fluidifier et améliorer la sécurité des carrefours du Polygone et de Fanton, des accès et parkings des zones commerciales et résidentielles ;
- Assurer la sécurité de tous les usagers ;
- Prendre en compte les modes doux (cheminements piétons, bandes cyclables ou multifonctionnelles) et les transports en commun ;
- Intégrer les orientations du projet du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) de la ville.

Le projet réalisé renforcera la sécurité de l'ensemble des usagers (poids lourds, véhicules légers, deux roues, cyclistes et piétons) et deux des carrefours précités : le premier constitué par le croisement entre la RN94 (avenue de Provence) et la RD902 (avenue du Général Barbot), dénommé carrefour du Polygone, et le second par le croisement entre la RN94 et le Chemin Fanton (carrefour Fanton).

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 signé le 29 mai 2015 et retranscrit dans la convention départementale des Hautes Alpes d'application, signée le 23 novembre 2015, a fait l'objet d'un avenant n°3 dans lequel est identifié l'opération intitulée « Carrefour RN94 grande Boucle de Briançon » pour une enveloppe budgétaire évaluée à 2,2 M€ TTC répartie comme suit :

- ◆ État : 733 000,00 € TTC (Taux de participation de 33,33%)
- ◆ Région : 733 000,00 € TTC (Taux de participation de 33,33%)
- ◆ Département : 534 000,00 € TTC (Taux de participation de 24,25%)
- ◆ Ville : 200 000,00 € TTC (Taux de participation de 9,09%)

2 DECISIONS ANTERIEURES

➤ Études Préalables

Les études préalables (EP) commandées par le Ministère en date du 2 juillet 2018 ont été approuvées au niveau local par décision du Directeur de la DIR Méditerranée datée du 7 novembre 2018 **pour une enveloppe budgétaire évaluée à 2,2M€ TTC.**

L'opération a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. L'Autorité environnementale du CGEDD a été saisie et a rendu son avis le 8 mars 2018, précisant que l'aménagement du carrefour de la Grande Boucle n'était pas soumis à évaluation environnementale.

➤ Concertation et enquête publique

Une concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme s'est déroulée du 30 octobre au 13 novembre 2017. Le bilan de cette concertation a été arrêté par arrêté préfectoral du 7 mars 2018.

Madame la Préfète des Hautes Alpes a, par courrier du 23 juillet 2018, invité les services déconcentrés de l'État, des collectivités et organismes concernés à présenter leurs observations sur le projet d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle. Une réunion de concertation inter-services s'est tenue le 12 octobre 2018 afin de débattre des avis reçus. Le projet mis à l'enquête publique a tenu compte des avis formulés lors de cette concertation.

L'enquête publique s'est déroulée à Briançon du 28 décembre 2018 au 26 janvier 2019, soit sur une durée de 30 jours. La commissaire enquêteur a émis en date du 19 février 2019 un avis favorable à la DUP du projet et à la détermination des parcelles à acquérir. Ses recommandations ont porté sur une limitation autant que possible de l'emprise finale du projet afin d'améliorer son acceptabilité.

L'arrêté de DUP du projet a été signé en date du 4 juillet 2019.

➤ Procédure et Maîtrise foncière

Après établissement du plan optimisé des emprises, les opérations d'acquisitions foncières concernent 22 parcelles parmi lesquelles :

- 8 parcelles qui ont fait l'objet d'actes de ventes dûment signés,
- Des accords ou convention d'occupation temporaire qui ont été passés pour 9 parcelles,
- 5 parcelles qui sont actuellement concernées par une mesure d'expropriation. A cette fin, un arrêté de cessibilité a été pris en date du 15 février 2021. Les notifications de l'ordonnance d'expropriation sont actuellement en cours.

➤ Déplacement des réseaux de concessionnaires

Les modalités de déplacement des réseaux présents sur l'emprise du chantier ont été définies suites aux réunions de concertation tenues les 12 et 16 mars 2020. Suite à la réunion de coordination et de programmation du 24 février 2021 tenue avec l'ensemble des concessionnaires, une grande partie de ces travaux se sont déroulés au cours du premier semestre 2021. Ils s'achèveront au cours du second semestre 2021.

3 BESOIN RÉÉVALUATION DE L'OPERATION➤ **Etudes PRO**

- Les études de niveau PRO ont été approuvées en date du 16 décembre 2020. Leur finalisation a pris en compte :
 - ✓ les résultats d'études géotechniques en vue de la conception du mur de soutènement entre la RN94 et l'avenue Barbot,
 - ✓ les demandes d'optimisation des emprises foncières formulées par Madame la Commissaire Enquêtrice,
 - ✓ les demandes spécifiques d'aménagement formulées par la Ville de Briançon (aménagement des accès à la crèche, ajustement de la largeur de la bande cyclable et du trottoir).

Ces modifications ont généré un coût supplémentaire décliné suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Montant en € TTC
Avenant études PRO	40 000,00 €
Etudes géotechniques	20 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Ces études PRO ont débouché sur la consultation en cours des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

➤ **Marché de travaux**

Un premier appel d'offres a été lancé en début d'année 2021 et a été déclaré sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur compte tenu des montants proposés par les soumissionnaires significativement supérieurs au montant de l'estimation de l'administration pour les travaux (1 800 000,00€ TTC). Le montant de l'entreprise moins disante s'élevait à 2 401 281,90 € TTC.

De fait, il a été décidé sans modifier le programme de l'opération d'optimiser certains postes de travaux et d'installation de chantier, de fractionner en tranches le marché et de le soumettre à un nouvel appel d'offres lancé le 12 mai 2021. Les nouvelles offres reçues ont permis de gagner 180 000,00€ TTC mais restent cependant bien au-dessus de l'enveloppe prévue initialement pour les travaux. Dans le contexte de la pandémie liée au COVID-19 et de la hausse importante de certaines matières premières depuis ces derniers mois, il n'apparaît pas, à ce stade, possible de mener cette opération sans une réévaluation de l'enveloppe travaux à hauteur de 480 000,00€ TTC (y compris prise en compte des aléas de travaux et des frais de contrôle extérieur).

AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE

Reçu le 25/10/2021

Publié le 25/10/2021

Le tableau ci-dessous recense les besoins de réévaluation de l'opération :

Désignation	Besoins prévus initialement	Besoins réévalués
Avenant études PRO	-	40 000,00 €
Etudes géotechniques	-	20 000,00 €
Déplacement des réseaux	100 000,00 €	100 000,00 €
Acquisitions foncières	200 000,00 €	200 000,00 €
Travaux et frais annexes	1 900 000,00 €	2 380 000,00 €
TOTAL	2 200 000,00 €	2 740 000,00 €

4 COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE, ENTRE :

L'Etat, Ministère de la transition Ecologique, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

La Région Provence-Alpes-Cote d'Azur représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional

Le Département des Hautes-Alpes, représenté par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, dûment autorisé par délibération n°.....du.....

La Commune de Briançon, représenté par Monsieur Arnaud MURGIA, Maire de la commune de Briançon, dûment autorisé par délégation n°..... du

Vu le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 29 mai 2015 ;

Vu la convention de cofinancement de l'opération «RN94 Aménagement du Carrefour de la Grande Boucle à Briançon « Financement des travaux » du 5 avril 2019 ;

Vu l'avenant n°8 au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé par délibération n° du ;

il est convenu ce qui suit :

Article I :

L'article 4 de la convention de cofinancement de l'opération «RN94 Aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon - Financement des travaux » du 5 avril 2019 est modifié comme suit :

« Article 4 – Financement »

L'opération est évaluée à 2,74 M€ TTC et ce montant est réparti de la façon suivante :

AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE

Reçu le 25/10/2021

Publié le 25/10/2021

Financiers	Montants € TTC	Taux de participation
État	913 242 €	33,33%
Région Provence-Alpes-Côte- d'Azur	913 242 €	33,33%
Département des Hautes-Alpes	664 450 €	24,25%
Commune de Briançon	249 066 €	9,09%

Article II :

L'article 5 de la convention de cofinancement de l'opération «RN94 Aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon - Financement des travaux » du 5 avril 2019 est modifié comme suit :

« Article 5 – Modalités d'actualisation du montant de l'opération**a) Actualisation économique**

Dans le cadre de la présente convention, les partenaires sont engagés sur un coût d'opération à terminaison s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

- Coût de l'opération : 2,74 M€ (coût plafond en Euros courants)
- Mise en service de l'opération : Novembre 2023
- Actualisation moyenne : NEANT (déjà intégrée dans le coût plafond).

b) Autres actualisations

La Région, le Département et la Commune de Briançon ne seront engagés que pour autant qu'ils aient notifié formellement leur accord à une réévaluation du coût de l'opération.

L'approbation administrative de l'État conduisant à une réévaluation de ce coût ne pourra intervenir qu'après l'accord des signataires de la présente convention.

Si l'opération nécessite un financement allant au-delà des 2,74 M€ prévus dans le cadre du CPER 2015-2020, en tout état de cause avant la mise en œuvre des marchés de travaux, les partenaires financiers devront formaliser leur éventuelle nouvelle participation financière par avenant à la présente convention ».

AR Prefecture

005-210500237-20211020-2021_10_216-DE

Reçu le 25/10/2021

Publié le 25/10/2021

Article III

Le présent avenant prendra effet après signature des parties, à compter de sa notification par l'État à la Région, au Département des Hautes-Alpes et à la Commune de Briançon.

À Marseille, le

Le Maire de la Ville de Briançon	Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
Arnaud MURGIA	Jean-Marie BERNARD
Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud MUSELIER	Christophe MIRMAND